

Procès verbal

Le jeudi 07 novembre 2024 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire Guy GIMEL.

Secrétaire de la séance : Olivier ROCHE

Présents : Guy GIMEL, Daniel BREIL, Olivier ROCHE, Chrystèle GENEZ, Patrice GILLET, Marie - Laure LONCHAMBON, Solange CAVANIÉ, Cyril FOUILLOUX-ROUX

Représenté : Eric BATUT représenté par Guy GIMEL

Absents et excusés : Fabien MOMBRUN, Josiane GUYTARD

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 ;

- 1 : Délibération nomination d'un Délégué de Protection des données (RGPD) ;
- 2 : Délibération marché de travaux salle des fêtes et atelier municipal;
- 3 : Délibération demande de subventions de l'État pour ce projet ;
- 4 : Délibération décisions modificatives au budget ;
- 5 : Présentation du RPQS 2023 du SIA de la Tourmente ;
- 6 : Présentation Rapport d'activités 2023 de CAUVALDOR ;
- 7 : Délibération Frais scolaires de sept 2023 à aout 2024 des écoles du Vignon en Quercy ;
- 8 : Délibération vente de terrain à la Vicomtesse;
- 9 : Informations et questions diverses.

Délibérations du conseil :

Adhésion au service RGPD du CDG46 et nomination d'un DPO (N° DE_2024_029)

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le « CDG46 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et

établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ». La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

- de désigner le CDG46 comme DPD « personne morale » de la collectivité, de mutualiser ce service avec le CDG 46,
- de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le CDG46

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- d'autoriser le maire à désigner le CDG46 comme étant notre Délégué à la Protection des Données.
- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le maire à prévoir les crédits au budget

Délibération : adoptée

AUDIT ENERGETIQUE sur la salle des fêtes et le logement communal (N° DE_2024_030)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un audit énergétique sur la salle des fêtes et le logement communal à l'étage de celle-ci. Cette étude permettra de voir l'état actuel des performances techniques de ce bâtiment, par un audit énergétique en vue des travaux à venir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier l'audit énergétique au B.E.T ODETEC de Brive pour la réalisation d'une étude thermique ;
- D'accepter les honoraires d'ODETEC à hauteur de 1150,00 € HT soit 1380,00 € TTC ;
- D'autoriser le Maire à signer les documents qui en découlent.

Délibération :

adoptée

Travaux de rénovation de la salle des fêtes et création d'un atelier communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer les demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département et de Cauvaldor. Le conseil décide de solliciter ces subventions dès réception de l'état financier complet de l'architecte en charge des travaux.

Décisions modificatives au budget

Les membres du conseil décident d'intégrer les sommes suivantes au budget :

- RGPD : 360 € de forfait annuel et 245 € de mise en place du service
- Audit énergétique ODETEC : 1380,00 € TTC
- Travaux salle des fêtes et atelier communal : 275 000 € avec un prêt relais.

Présentation du rapport 2023 du syndicat intercommunal de l'assainissement collectif de la Tourmente :

Le Conseil Municipal ne fait aucune observation particulière.

Présentation du rapport d'activités 2023 de CAUVALDOR :

Le Conseil Municipal indique que l'organigramme de cette instance manque à ce rapport.

Répartition des frais scolaires 2023-2024 des écoles du Vignon en Quercy (N° DE_2024_031)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de la commune de Strenquels a été scolarisé à l'école maternelle du Vignon en Quercy et quatre enfants à l'école élémentaire pour la période de septembre 2023 à août 2024.

La commune du Vignon en Quercy demande une participation de 2296,35 € par enfant pour la maternelle et 1084,03 € par enfant pour l'élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces participations scolaires qui s'élève à 2296,35 € pour la maternelle et 4336,12 € pour l'élémentaire et donne son accord à Monsieur le Maire pour signer la convention.

Délibération : adoptée

Vente de terrain à La Vicomtesse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maison située 380 route du Safranié a été vendue. Le décrochage de la voirie communale dans le virage de l'entrée de la parcelle C200 a été expertisé par un géomètre. Le Conseil Municipal décide de vendre cette surface appelée « délaissé de voirie » avec prise en charge des frais notariés par l'acheteur.

Informations et questions diverses :

- Le repas de Noël des aînés de la commune aura lieu le vendredi 13 décembre à midi à la salle des fêtes ;
- Une visite d'information aura lieu chez les habitants du Bourg le 12 décembre par un membre du SYDED pour sonder l'utilité d'un composteur collectif;
- Voirie : les travaux route de la Vicomtesse ne sont pas terminés en raison d'écoulements d'eau non appropriés ;
- Une réunion du comité « éparage » aura lieu avec les membres de l'entente en décembre pour préparer la saison 2025.
- Les illuminations dans le Bourg seront installées début décembre.
- Attente du devis pour changer la buse sur la route de la Fontaine.

Guy GIMEL
Président de séance

Olivier ROCHE
Secrétaire de séance